



Genève, le 13 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le SSP prend acte de l'occupation de la Maison des arts du Grütli ce jour par le Collectif de lutte des MNA (Mineur-es non accompagné-es) et lui apporte son soutien.

Par cette nouvelle action, le Collectif dénonce courageusement la situation dramatique dans laquelle se trouvent plongées et piégées des dizaines de jeunes et mineur-es non accompagné-es sur le canton de Genève. Cette occupation fait suite à d'autres mobilisations qui, malgré leur importance, n'ont obtenu aucune réponse satisfaisante à ce jour. Les autorités font la sourde oreille alors que la colère gronde et que la vie et la situation personnelle se détériorent pour une population déjà particulièrement fragilisée.

Le SSP fait sienne la totalité des revendications du collectif, en faveur des mineurs et jeunes majeurs jusqu'à 25 ans, à savoir :

- 1) l'attribution d'une attestation cantonale de légitimation à tous les mineurs et jeunes majeurs non accompagnés se trouvant sur le territoire cantonal
- 2) la prise en charge sur le plan social, sanitaire et éducatif de chaque jeune
- 3) le droit à bénéficier d'une formation, scolaire ou professionnelle, d'un accompagnement pour trouver une formation adéquate et d'un encadrement socio-éducatif, dans le cadre de structures spécifiques à leurs situations
- 4) le droit à un lieu de vie, sous forme de foyers aux dimensions réduites, dont la prise en charge satisfasse le cadre établi pour toutes et tous les jeunes du canton, et ce jusqu'à 25 ans
- 5) que les droits des mineurs soient étendus aux jeunes majeurs jusqu'à 25 ans, qu'ils soient suisses, étrangers résidant ou immigrés tous (non-)statuts confondus

Le SSP demande au Conseil administratif de la Ville de Genève de soutenir les revendications des MNA et du Collectif des MNA auprès de l'autorité cantonale

Le SSP appelle tous les membres et sympathisant-es à concrétiser leur soutien auprès du collectif, notamment en apportant du matériel tels que matelas, couvertures, coussins, nourriture, thé, café, alimentaire durable, argent quelle que soit la somme, etc.

Le SSP dénonce le manque de moyens tant en personnel que sur le plan financier qui empêche la prise en charge de ces jeunes dans les structures existantes. Le manque de moyens dans les services qui travaillent auprès de cette population (SPMi, Hospice général, FOJ, Païdos, FASE, etc.) génère de la souffrance et de la frustration chez les professionnel-les au quotidien.

Le SSP est en colère par l'inaction du Conseil d'Etat, d'autant plus à la lumière du budget voté il a un mois qui ne va que détériorer la situation en cours. Cela fait des mois que les Collectifs intervenant sur la question se voient refuser toute réelle négociation pour mettre fin à la souffrance des mineur-e-s et jeunes majeur-e-s non accompagné-e-s. Le SSP appelle, à nouveau, le Conseil d'Etat à prendre ses responsabilités et à respecter ses engagements, notamment par rapport à la Convention internationale des droits de l'enfant.

L'inaction, ça suffit !

Pour tout renseignement :

Dario LOPRENO, membre du Collectif des Assises mineur-e-s et jeunes majeur-e-s non accompagné-e-s
Mobile : 077 413 48 62